

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 16 Avril 2008 - 20 heures 30.

Sous la Présidence de M. Patrick MESSEIN, Maire

Présents : Mme JACQUEMOT S. ; M. LESCASSE D. ; M. BARBA A. ;
Mme LECAQUE H. ; M. RENAULD P. ; M. HUTTAUX D.
M. PEQUIGNOT F. ; Mme MATHIS-GOCEL E. ; M. QUETEL J-L ;
M. LOUYOT G. ; Mme DEBRE B. ; Mme LALEU N. ; M. SARATI P. ;
M. NICOLAS J.

Excusés :

M. LORRETTE D. (procuration de vote à M. MESSEIN P.)
M. TERZIC D. (procuration de vote à M. QUETEL J-L.)
M. WINTERSTEIN M. (procuration de vote à M. BARBA A.)
Mme KLAG C.

Vote des taux d'imposition

25/2008

Monsieur le Maire explique le fonctionnement des trois taxes locales aux nouveaux élus et apporte quelques précisions sur la composition de leurs bases qui s'avèrent être relativement peu élevées par rapport aux communes environnantes.

Monsieur le Maire propose de continuer la politique d'augmentation annuelle des taux sur la commune.

Après un long débat, une majorité se dégage en faveur d'une légère augmentation des taux. Un élu vote pour une augmentation de 0.5 %, trois élus votent pour une augmentation de 1%, dix élus pour une augmentation de 1.5 % et quatre élus pour une augmentation de 2%.

A la majorité des voix, le Conseil Municipal décide de majorer les taux d'imposition de 1.5 %. Le taux d'imposition de la taxe d'habitation passe à 9.98 %, celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 10.39 % et le taux de la taxe sur les propriétés non bâties à 55.43 %.

Vote du budget primitif M14

26/2008

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2008 a été élaboré par la Commission des Finances et que ce projet est soumis au vote du Conseil Municipal.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 858 071.00 €.

La section des investissements s'équilibre quant à elle à la somme de 803 026.00 €.

A l'issue des exposés, le budget primitif 2008 est adopté à l'unanimité.

Vote du budget primitif M49

27/2008

Le budget primitif « M49 » relatif au service de l'eau et de l'assainissement a été élaboré par la Commission des Finances pour être soumis au vote du Conseil Municipal.

Ce document s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

- Section d'exploitation : 406 381.95 €
- section d'investissement : 173 281.95 €

Le budget « M49 » est adopté à l'unanimité.

Subvention aux associations

28/2008

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'entériner le projet de subventions accordées aux associations présenté par le Maire.

La subvention exceptionnelle sollicitée par l'Association 12°5 AOC d'un montant de 800.00 € pour l'organisation de leurs différentes manifestations est acceptée à l'unanimité.

Le règlement d'attribution des subventions pour le C.L.S.H. est reconduit en 2008. De même, une subvention de 10 € par enfant et par jour sera allouée à l'association Les Joncs pour le séjour en classe transplantée qui se déroulera du 26 au 31 Mai 2008 à Noirmoutier.

Enfin, l'Adjointe chargée de la vie associative précise que le versement des subventions sera conditionné à la présentation du rapport moral et financier 2006 ou 2007 de chaque association.

Octroi de subventions

29/2008

Monsieur le Maire fait état des différentes demandes de concours sollicitées par plusieurs associations pour leur budget de fonctionnement pour l'année 2008.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association "Ligue contre le Cancer" une subvention d'un montant de 30 €, à l'association FNATH une subvention de 50 € et à l'association "la Pédiatrie Enchantée" une subvention d'un montant de 30 €.

Désignation d'une représentant communal de sécurité routière

30/2008

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la Préfecture, de la Fédération Départementale des Maires de Moselle et de l'Association des Maires Ruraux de Moselle invitant le Conseil Municipal à désigner un correspondant de sécurité routière afin de lutter plus efficacement encore à l'insécurité routière.

Le référent ainsi désigné bénéficiera des actions d'information mises en place pour préciser son rôle.

Monsieur Antoine BARBA, adjoint délégué à la sécurité, propose sa candidature.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Antoine BARBA en qualité de correspondant sécurité routière pour Novéant-sur-Moselle.

Comité des Fêtes de Novéant : désignation des représentants municipaux

31/2008

Monsieur le Maire rappelle que l'article 4 des statuts du Comité des Fêtes de Novéant prévoit que 4 personnes de la municipalité sont membres de l'association. Il s'agit de Monsieur le Maire, de l'adjoint chargé des associations et deux membres désignés au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Antoine BARBA et Monsieur Dragan TERZIC en qualité de représentants de la Municipalité dans le Comité des Fêtes de Novéant.

SIGNATURES